

Séminaire du groupe Éducation, Enfance-s et Société en Asie Orientale Programme 2025-2026

Vendredi 30 janvier 2026

Inalco – Maison de la Recherche, salle de Sacy – 9h30-12h30

Exister dans la société japonaise (partie 1) : voix de minorités

Anne Gonon-Nérard, professeure émérite de l'université Dôshisha, Kyôto

« De la convention des droits de l'enfant à la catastrophe de Fukushima, la parole confisquée »

Aline Henninger, chercheure détachée à l'Institut français de recherche sur le Japon, Tôkyô (UMIFRE 19)

« La formation des enseignants aux questions LGBT+ »

Vendredi 27 février 2026

Inalco – Maison de la Recherche, salle de Sacy – 9h30-12h30

Regards sur l'école au Japon (partie 1) : pratiques éducatives

Gaëlle Redjdal, doctorante (Inalco-IFRAE, université métropolitaine de Tôkyô)

« *Yagai kyōiku* 野外教育 : état des lieux d'une éducation en plein air dans la société japonaise contemporaine »

Marine Depléchin, doctorante (Inalco-IFRAE), université Toulouse-Jean Jaurès

« L'évaluation scolaire des élèves au Japon, un enjeu de tensions »

Vendredi 13 mars 2026

Inalco – Maison de la Recherche, salle L0.01 – 14h-17h

Politiques éducatives en Chine et à Taïwan : fabriquer des notes, fabriquer des élites

Siyu LI, maîtresse de conférences, université Aix-Marseille

« Le *gaokao* comme chaîne de production : infrastructures de mesure et transformation des écoles en “usines à examens” »

Ting-Huang TAI, docteur en sociologie, Institut des sciences sociales du politique (ENS Paris-Saclay)

« Eduquer les élites scientifiques ? Construction des politiques éducatives à destination des lycéens intellectuellement précoces à Taïwan »

Vendredi 3 avril 2026

Inalco – Maison de la Recherche, salle de Sacy – 14h-17h

Exister dans la société japonaise (partie 2) : l'inclusion des plus jeunes

Anne-Lise Mithout, maîtresse de conférences, université Paris-Cité

« Grandir sans soutien familial : les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au Japon »

Natsuki Kawasaki, doctorante (Inalco-IFRAE), université Toulouse-Jean Jaurès

« Entre autonomie locale et garanties nationales : prise en charge des élèves en difficulté linguistique et culturelle dans l'arrondissement de Meguro dans le contexte de la décentralisation éducative »

Vendredi 17 avril 2026

Inalco – Maison de la Recherche, salle L0.01 – 9h30-12h30

Regards sur l'école au Japon (partie 2) : rapports de pouvoir

Claude Lévi Alvarès, professeur émérite, université de Hiroshima

« Pouvoirs dans l'école au Japon »

Séminaire du groupe
Éducation, Enfance-s et Société en Asie Orientale
<https://eesao.hypotheses.org>

Programme 2025-2026 : résumés des interventions

Vendredi 30 janvier 2026
Inalco – Maison de la Recherche, salle de Sacy – 9h30-12h30

Exister dans la société japonaise (partie 1) : voix de minorités



Des rangements non-mixtes pour parapluies dans une école au Japon.

© A. Henninger / Le journal de Wakana. © A. Gonon-Nérard

Anne Gonon-Nérard, professeure émérite de l'université Dôshisha, Kyôto

« De la convention des droits de l'enfant à la catastrophe de Fukushima, la parole confisquée »

Wakana, une jeune adulte de 25 ans, fait paraître dix ans après la catastrophe de Fukushima, sous une forme actualisée, le journal du 11 mars 2011 et des années qui ont suivi qu'elle a tenu. Le texte décrit le traumatisme, la souffrance, la solitude, et la révolte ressentis face au monde des adultes qui ont rapidement rejeté les possibilités de transformations sociales que la catastrophe avait fait surgir.

Cette présentation analysera le processus de subjectivation et de critique sociale que Wakana engage à partir de son expérience individuelle ainsi que les différents dispositifs de parole offerts dans les situations de souffrance aux enfants et aux adolescents japonais.

Aline Henninger, chercheure détachée à l'Institut français de recherche sur le Japon, Tôkyô (UMIFRE 19)

« La formation des enseignants aux questions LGBT+ »

Le Japon ne fait pas partie des États dotés d'une législation anti-discrimination vis-à-vis des minorités sexuelles, malgré le vote de la « Loi relative à la promotion de la sensibilisation aux questions LGBT » (*LGBT rikai zōshin hō* LGBT 理解増進法) en juin 2023. L'institution scolaire n'a donc pas de référent juridique ou politique sur lequel s'appuyer pour prendre en compte les questions LGBT+.

L'école a connu en 2000 un dénigrement médiatique et politique visant l'éducation non sexiste (éducation *gender free*) et contre l'éducation sexuelle en général. Les années 2000 constituent une période que les féministes au Japon nomment *backlash*, ou « retour de bâton ». Les décennies suivantes présentent une situation contrastée avec, d'un côté, une judiciarisation des mouvements LGBT+ et, de l'autre, le maintien du PLD au pouvoir qui perpétue un *statu quo* politique marqué par une forte influence conservatrice.

Dans ce contexte, comment les enseignants et enseignantes prennent-ils en compte les questions LGBT+, notamment ceux et celles de l'école élémentaire qui ont à enseigner les modules d'éducation sexuelle ? Quelle est la place du réseau japonais intitulé Sexual Minority Teachers Network (STN21), créé en 2001 ? Quels enseignants y participent et quelles actions mènent-ils au sein de l'institution scolaire ?

On analysera notamment le parcours des quelques enseignants publiquement queer, à l'instar de Dohi Itsuki, Suzuki Shigeyoshi ou Mano Yutaka qui a publié sur les pratiques pédagogiques et militantes des enseignants LGBT+ lorsqu'il enseignait dans une école élémentaire. Ceux-ci nous permettront notamment de nous interroger de manière plus générale sur la capacité de la formation initiale et continue des enseignants à les outiller face aux questions LGBT+.

Vendredi 27 février 2026
Inalco – Maison de la Recherche, salle de Sacy – 9h30-12h30

Regards sur l'école au Japon (partie 1) : pratiques éducatives



Des écoliers, et un carnet de notes japonais. © M. Depléchin

Gaëlle Redjdal, doctorante (Inalco-IFRAE, université métropolitaine de Tôkyô)

« *Yagai kyōiku* 野外教育 : état des lieux d'une éducation en plein air dans la société japonaise contemporaine »

Cette présentation vise à explorer les différents contextes qui donnent aux enfants l'occasion d'avoir des expériences en pleine nature, *shizen taiken* 自然体験, et d'être au contact du vivant dans la société japonaise contemporaine.

En mêlant l'anthropologie à une approche architecturale, il s'agira de dresser un inventaire des lieux et des moments propices à une éducation en plein air, que tout enfant habitant l'archipel japonais pourrait être amené à éprouver dans son quotidien, en ville comme à la campagne.

Les types de structures scolaires, périscolaires et extrascolaires permettant la mise en place d'une éducation en plein air seront identifiés, afin de définir tant la place accordée à cette éducation par le système éducatif japonais, que celle qu'elle occupe plus généralement dans la vie des enfants au Japon.

Après une tentative de définition de cette éducation en plein air, il s'agira d'expliquer les raisons de l'existence d'une telle éducation alternative en abordant les problèmes socio-éducatifs, voire sanitaires et environnementaux auxquels celle-ci tente de répondre et qui la rendraient nécessaire dans la société japonaise actuelle. Les futurs terrains ethnographiques prévus au Japon et la méthodologie employée seront finalement exposés, à la suite de ce premier travail de défrichage réalisé préalablement.

Marine Depléchin, doctorante (Inalco-IFRAE), université Toulouse-Jean Jaurès

« L'évaluation scolaire des élèves au Japon, un enjeu de tensions »

De 1955 jusqu'à 2001, l'évaluation des compétences scolaires des élèves s'est organisée autour d'une structure duale, « évaluation absolue – évaluation relative ». Cette double modalité, définie dans les circulaires du ministère de l'Éducation portant sur le livret scolaire des élèves, était alors étroitement

liée à la fonction de ce livret, intitulé depuis 1949 *shidō yōroku* 指導要錄. Mis en place dès 1900 sous un autre nom, *gakusekibō* 学籍簿, il servait alors déjà à consigner les résultats scolaires des élèves et, depuis les années 1920, à sélectionner les candidats souhaitant poursuivre leur scolarité au niveau supérieur. En 2001, la disparition de la modalité relative dans l'évaluation des compétences scolaires a mis un terme à cette dualité, alors que les fonctions du livret sont restées inchangées, ce qui est aujourd'hui source d'incertitudes et de tensions, pour les élèves et leurs familles mais également pour les enseignants.

Cette communication propose de revenir sur les enjeux du livret scolaire en lien avec l'évaluation des élèves, en évoquant son rôle dans les politiques d'admission des candidats, au collège avant-guerre et au lycée après-guerre, ainsi que sur l'évolution des modalités de notation que celui-ci impose aux enseignants.

Vendredi 13 mars 2026
Inalco – Maison de la Recherche, salle L0.01 – 14h-17h

Politiques éducatives en Chine et à Taïwan : fabriquer des notes, fabriquer des élites



Des salles de classe en Chine et à Taïwan. © Wikipédia

Siyu LI, maîtresse de conférences, université Aix-Marseille

« Le *gaokao* comme chaîne de production : infrastructures de mesure et transformation des écoles en “usines à examens” »

Cette présentation analysera la transformation progressive des écoles chinoises en véritables « usines à examens » sous l'effet de la numérisation du processus de correction du *gaokao* 高考, l'examen national d'entrée dans l'enseignement supérieur.

À partir d'un matériau ethnographique multisites, elle montrera comment les systèmes de numérisation, de scan et de notation standardisée réorganisent les établissements autour d'une logique de production en flux tendu. Et comment l'introduction d'infrastructures de mesure, telles que les plateformes de *digital scoring*, redistribue les rôles professionnels, réduit l'autonomie enseignante et intensifie les formes de surveillance interne. En parallèle du fait que ces technologies renforcent les inégalités entre établissements selon leur capacité à maîtriser l'infrastructure matérielle et cognitive des examens.

En examinant de près la fabrication des notes, cette présentation mettra au jour les mécanismes sociotechniques et politiques qui soutiennent l'objectivité apparente du *gaokao*, et interrogera les tensions entre justice, efficacité et contrôle dans les régimes contemporains de quantification éducative.

Ting-Huang TAI, docteur en sociologie, Institut des sciences sociales du politique (ENS Paris-Saclay)

« Éduquer les élites scientifiques ? Construction des politiques éducatives à destination des lycéens intellectuellement précoce à Taïwan »

Le statut et la signification de la *gifted and talented education* varient considérablement selon les systèmes éducatifs. À Taïwan, l'expression *gifted and talented* a été traduite en mandarin par *tzu-fu yu-*

yi 資賦優異 et définie dans une loi promulguée en 1984. Ce terme désigne les enfants présentant soit une « potentialité exceptionnelle », soit des « résultats scolaires remarquables », recouvrant ainsi l'idée de haut potentiel et celle de sa concrétisation scolaire.

Pour comprendre pourquoi l'éducation des enfants intellectuellement précoces (EIP) constitue une offre scolaire à la fois prestigieuse et contestée dans le contexte taïwanais, cette présentation s'intéressera à son institutionnalisation, en mobilisant des archives, des entretiens avec des enseignants et des statistiques scolaires.

Dans un premier temps, l'analyse montrera que la politique éducative des EIP repose successivement sur plusieurs principes de justification. Et dans un second temps, que la classe EIP constitue une filière élitiste et sélective au sein de l'enseignement secondaire taïwanais, en raison de facteurs démographiques, scolaires, curriculaires et institutionnels. Cette double analyse, génétique et systémique, permettra de saisir la position distinctive de cette filière dans un système éducatif national.

Vendredi 3 avril 2026
Inalco – Maison de la Recherche, salle de Sacy – 14h-17h

Exister dans la société japonaise (partie 2) : l'inclusion des plus jeunes



Une affiche sur les droits des enfants au Japon. © A-L. Mithout

Anne-Lise Mithout, maîtresse de conférences, université Paris-Cité

« Grandir sans soutien familial : les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au Japon »

L'aide sociale à l'enfance prend en charge les enfants qui ne peuvent pas vivre avec leur famille. Aujourd'hui, la plupart de ces enfants ne sont pas orphelins, mais ils font l'objet de mesures de placement en raison de difficultés liées à leur foyer familial (difficultés économiques ou problèmes de santé des parents, situations de maltraitance, etc.). Ils sont alors accueillis soit en famille d'accueil (*satooya*), soit en institution (*jidô yôgo shisetsu*). Mais comment les dispositifs de protection sociale accompagnent-ils ces jeunes ? Dans quelle mesure pallient-ils le désavantage social lié à l'absence de soutien familial ou, à l'inverse, génèrent-ils de nouvelles formes de désavantage ?

Cette présentation s'appuie sur une enquête de terrain menée en 2025. Elle montrera que le secteur de l'aide sociale à l'enfance connaît des transformations majeures ces dernières années, visant à rapprocher les dispositifs de prise en charge d'un cadre « familial » idéalisé, mais que les inégalités demeurent nombreuses entre les enfants placés et les autres enfants.

Natsuki Kawasaki, doctorante (Inalco-IFRAE), université Toulouse-Jean Jaurès

« Entre autonomie locale et garanties nationales : prise en charge des élèves en difficulté linguistique et culturelle dans l'arrondissement de Meguro dans le contexte de la décentralisation éducative »

L'objectif de cette présentation est d'analyser la manière dont, dans le cadre de la décentralisation éducative au Japon, les élèves en « Difficulté Linguistique et Culturelle » (DLC), identifiés comme

« ayant besoin d'un enseignement de japonais », sont pris en charge au niveau local. Depuis les années 1990, les réformes de décentralisation et de réorganisation des finances publiques ont accru la marge de manœuvre des collectivités territoriales pour l'organisation concrète de l'action éducative, tout en rendant cette action dépendante de leur capacité financière et de leurs priorités politiques.

Dans une telle situation, l'enseignement du japonais ne peut plus être considéré comme un simple soutien supplémentaire « souhaitable s'il existe », mais comme un *service éducatif de base*, indispensable pour permettre aux élèves DLC de participer aux cours et d'accéder aux opportunités d'apprentissage de base. Dans cet exposé, il s'agira de montrer dans quelle mesure la possibilité de bénéficier de cet enseignement du japonais est influencée par les différences de dispositifs institutionnels et organisationnels entre collectivités locales.

Nous nous appuierons principalement sur une étude de cas de l'arrondissement de Meguro (Tôkyô). Nous mobiliserons l'analyse de documents publics produits par le comité d'éducation et l'administration locaux, ainsi que des matériaux qualitatifs recueillis auprès d'acteurs impliqués dans l'enseignement du japonais, afin de saisir la logique d'ensemble du dispositif. Au besoin, d'autres collectivités japonaises seront mobilisées à titre de comparaison ponctuelle, dans la mesure où les sources disponibles le permettent.

Les premiers éléments d'analyse suggèrent que, dans un contexte de forte capacité financière et d'engagement affiché en faveur de l'« éducation à la cohabitation multiculturelle », l'arrondissement de Meguro tend à inscrire explicitement l'enseignement du japonais dans ses orientations éducatives et à structurer un dispositif relativement cohérent (postes dédiés, coopération avec des intervenants extérieurs, etc.). Dans le même temps, l'étude met en lumière certaines fragilités propres à un régime décentralisé, liées notamment à la soutenabilité du dispositif, à la prise en charge des situations minoritaires à très faible effectif et à la visibilité politique de ces enjeux. En conclusion, la communication discutera de la manière dont l'enseignement du japonais, envisagé comme service éducatif de base, devrait être réparti entre les différents niveaux de gouvernance (État, départements, communes) afin de concilier marges d'initiative locale et garanties minimales pour l'inclusion éducative des élèves DLC.

**Vendredi 17 avril 2026
Inalco – Maison de la Recherche, salle L0.01 – 9h30-12h30**

Regards sur l'école au Japon (partie 2) : rapports de pouvoir



Une salle de classe japonaise. © C. Lévi Alvarès

Claude Lévi Alvarès, professeur émérite, université de Hiroshima
« Pouvoirs dans l'école au Japon »

Les relations entre directives nationales et pratiques locales ne sont jamais transparentes. Les acteurs éducatifs, et en particulier les enseignants, ne se contentent pas de transmettre mécaniquement les politiques publiques, mais ils ne disposent pas non plus d'une autonomie inconditionnelle.

Dans les années 1980, les rapports de sujéction entre établissements scolaires et administrations de tutelle formaient un système complexe, stratifié et non uniforme à l'échelle nationale : ministère, comités d'éducation départementaux et municipaux, surintendants, maires, chefs d'établissement et adjoints, enseignants encore fortement syndiqués, ainsi que parents d'élèves, intervenaient chacun selon leurs logiques, produisant des « arrangements » locaux dotés d'une réelle spécificité.

Quarante-cinq ans plus tard, les marges de jeu de ces acteurs semblent s'être transformées. Leur rétrécissement est fréquemment évoqué, mais il importe de s'interroger sur la nature exacte de ces évolutions : diminution réelle, recomposition, déplacement, diversification des modes d'exercice du pouvoir ?

C'est cette interrogation – et particulièrement ce qu'elle implique pour l'autonomie professionnelle des enseignants – qui constituera le cœur de notre réflexion.

